Province de Québec MRC du Granit



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

AVIS PUBLIC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 481-22 Code d'éthique et déontologie des employés de la municipalité de Nantes

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Ali Mohammed Ayachi, greffier-trésorier de la Municipalité de Nantes à l'effet :

QUE le conseil municipal a déposé, ce 13 septembre 2022, le projet de règlement numéro 481-22 Code d'éthique et déontologie des employés de la municipalité de Nantes ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci :

QUE l'adoption du règlement numéro 481-22 Code d'éthique et déontologie des employés de la municipalité de Nantes sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 11 octobre 2022, à 19 :30 heures, 1244, rue principale à Nantes ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 481-22 au bureau de la Municipalité de Nantes, aux heures d'ouverture du bureau ;

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 14e jour du mois de septembre 2022.

Ali Mohammed Ayachi,

Directeur général et greffier trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 14º jour du mois de septembre 2022, l'avis public concernant le le projet règlement numéro 481-22 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 16:00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14º jour du mois de septembre 2022 à 16:00.

Ali Mohammed Ayachi,

Directeur général et greffier-trésorier